

Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire

REGLEMENT SPORTIF VOILE LEGERE

2023

Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine

Objectif Sportif du Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire

- La Formation Sportive d'un maximum de coureurs
- Animation Sportive sur l'ensemble du territoire de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine
- Sélection et préparation des coureurs pour les Championnats de :
 - France Minimes et FC Dériveur Double Filles FC Dériveur Double Garçons/mixte
 - France Glisse
 - France Extrême glisse
 - France Espoirs
 - France Handivalide Miniji et Hansa
 - France Kite

ARTICLE 01 :

Règlement

Le règlement ci-après a pour objet de déterminer le fonctionnement et l'animation du championnat régionale Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire et d'en déterminer les titres dans chaque série définie dans l'article n°2. Familles de pratiques concernées : Dériveurs, Windsurf, Skiff, Catamarans, Voile Radiocommandée, Kite. Les épreuves du Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire sont déclarées comme « toutes catégories » (pas de sur classement exigé). Le Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire se déroule conformément au règlement sportif de la FFVoile.

Ce présent règlement prend effet au 1er janvier 2023. Il est créé, à l'initiative de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine et des représentants des classes, un championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire établi sur une série d'épreuves définie par famille de pratiques.

Ces classements offrent un outil d'évaluation du niveau sportif des coureurs permettant d'apprécier le niveau de chaque coureur et de définir une politique sportive, depuis le niveau club jusqu'au plus haut niveau.

L'autorité organisatrice de ces championnats régionaux Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire est la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine avec les clubs.

ARTICLE 02 :**Catégories d'âges**

Séries		Classement Championnat régional Nvelle-Aqui Banque Pop	Age au 31/12	Classement Sélections aux Championnats de France Minimes-Espoirs et Jeunes	Age au 31/12 dans l'année du Championnat de France Minimes- Espoirs- Jeunes
Catamaran	C4 catamaran sans dérive de 14 pieds INC Open (Tyka - Dragoon – Topaz - M - HC14...)	INC open	Toutes Catégories	TYKA	12 à 14 ans
	C3 catamaran sans dérive de 14 à 16 pieds (HC 16S - SL16-Topaz 16-SL 15.5- Nacra 15...)	HC 16S - SL 16- SL 15.5	Toutes Catégories	HC16S Open SL15.5 Garçons et Mixte SL 16 Mixte Fille ou Garçons	14 à 16 ans 15 à 20 ans
	C1 avec Dérive (Nacra 15)	Open	14 à 20 ans	Filles – Garçons	14 à 20 ans
	C1 catamaran avec dérive de 16 à 20 pieds (Viper-Tornado-Classe A.)	Inter -série C1 Open	Toutes Catégories	Sélections par les classes	18 ans et plus
Dériveur	Optimist Benjamin	Open	8 à 11 ans		
	Optimist Minimes (U15)	Open	12 à 15 ans	Filles- Garçons	12 à 14 ans
	Open Skiff	Open	8 à 11 ans		
		Filles garçons	12 à 16 ans	Filles garçons	12 à 14 ans
	ILCA 6	Open	Toutes catégories	Garçons	15 à 18 ans
		Open	Toutes catégories	Filles	15 à 20 ans
	ILCA 7	Open	A partir de 15 ans	Masculin	15 à 20 ans
	ILCA 4	Open	Toutes catégories	Filles – Garçons	13 à 16 ans
	Intersérie dériveur Solitaire	Open	Toutes catégories		
	Intersérie dériveur Double	Open	Toutes catégories		
		Open	12 et plus	RS Feva Filles Garçons – Mixte	12 à 14 ans
			Toutes catégories	420 Féminin 420 Masculin – Mixte	14 à 20 ans
29 er Open				14 à 20 ans	
Europe : Si moins de 5 bateaux, intersérie pour les Europes	Open	Toutes catégories			

Séries		Classement Championnat régional Nvelle-Aqui Banque Pop	Age au 31-12	Classement Sélections aux Championnats de France Minimes-Espoirs et Jeunes	Age au 31-12 dans l'année du Championnat de France Minimes-Espoirs- Jeunes
Windsurf Raceboard	293 techno minimes	Filles - Garçons	12 à 14 ans	Filles - Garçons	12 à 14 ans
	293 techno Espoirs	Filles - Garçons	14 à 16 ans	Filles - Garçons	14 à 16 ans
	293 techno plus	Filles - Garçons	17 à 25 ans	Filles - Garçons	17 à 25 ans
Windfoil	Windfoil Espoirs	Filles	15 à 20 ans	Filles	15 à 20 ans
		Garçons	14 à 16 ans	Garçons	14 à 16 ans
		Garçons	17 à 20 ans	Garçons	17 à 20 ans
Windfoil Séniors	Filles - Garçons	20 ans et plus			
Windsurf Slalom	RRD 120 Minimes	Filles - Garçons	12 à 14 ans	Filles - Garçons	12 à 14 ans
	RDD 120 Espoirs	Filles	15 à 16 ans	Filles	15 à 20 ans
	RDD 120 Espoirs	Filles	17 à 20 ans	Filles	17 à 20 ans
	RRD 120 Espoirs	Garçons	14 à 16 ans	Garçons	14 à 16 ans
	Formule 31	Filles-Garçons	15 à 20 ans	Filles - Garçons	15 à 20 ans
	Slalom	Filles-Garçons	20 ans et plus		
Habitable In-shore	Open 5.70	Open	Toutes catégories	Open	15 à 25 ans
	J 70	Open	Toutes catégories	Sur Dossier auprès de la ligue	15 à 25 ans
	J 80	Open	Toutes catégories		
Miniji / Hansa	Miniji / Hansa	Open			
VRC	IOM - Classe M	Open			
Kitefoil	Kitefoil Espoirs	Filles - Garçons	15 à 18 ans	Filles - Garçons	15 à 18 ans
	Kitefoil Séniors	Filles - Garçons	18 ans et plus		
Kiteboard Twin Tip Race Formule 41	TTR Minimes	Filles - Garçons	12 à 14 ans	Filles - Garçons	12 à 14 ans
	TTR Espoirs	Filles - Garçons	15 à 20 ans	Filles - Garçons	15 à 20 ans
	TTR Séniors	Filles - Garçons	20 ans et plus		
Kiteboard Freestyle	Minimes	Filles - Garçons	12 à 14 ans		
	Espoirs	Filles -	15 à 18 ans		

Kiteboard Freestyle		Garçons			
	Seniors	Filles - Garçons			

ARTICLE 03 :

Saison Sportive et calendrier :

Le calendrier Sportif de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine débute le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Les épreuves du calendrier sont saisies du 1er Janvier au 31 décembre de l'année civile en cours.

Le calendrier des épreuves du Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire est établi sur proposition de la Commission sportive. Il sera saisi par le Responsable Calendrier informatiquement auprès de la FFVoile

Le championnat régional est composé de plusieurs épreuves de grade 5 A ou grade 4 sur le territoire de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

Les épreuves choisies pour le Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire et sélection au championnat de France seront inscrites en grade 5A ou éventuellement grade 4, et se déroulent durant les 2 premiers trimestres de l'année.

L'automne est consacré aux épreuves départementales ou de bassins de pratique (grade 5B ou 5C). Chacune des séries choisira le découpage territorial en fonction des effectifs et des réalités de pratique.

Validation de la régates

Une course suffit pour valider la régates.

Annulation d'épreuve

La décision d'annuler une épreuve sera prise par l'Autorité Organisatrice (club), en concertation avec le représentant de la commission sportive de la Ligue.

La Ligue se réserve la possibilité de remplacer les épreuves non courues par d'autres, rajoutées au calendrier de la Ligue après accord de la commission sportive, la Commission Régionale d'Arbitrage, les référents, les entraîneurs de chaque série, le Club (si celui-ci est dans l'impossibilité de réorganiser la régates, il sera pris contact avec un autre club) et le responsable calendrier de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine, pour la saisie au calendrier.

Un préavis de 30 jours est prévu, y compris dans le cas d'épreuves utilisées pour la sélection aux championnats de France. Ce préavis est ramené à 15 jours si l'épreuve est maintenue dans le même club.

Le Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire est clôturé après la Coupe régionale Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire (CNABP).

ARTICLE 04 :

Obligations de l'organisateur : DISPOSTIONS ESSENTIELLES

Le ou les organisateurs d'une compétition sont des personnes physiques ou morales qui doivent :

- Se conformer à l'ensemble des dispositions du présent règlement
- Être dûment identifiés
- **Utiliser impérativement les documents disponibles sur le site de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine (<http://ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr/>) dans Arbitrage-Documents pour les régates**
- **Éditer l'Avis de Course au moins 1 mois avant le début de la compétition, en accord avec la Commission Régionale d'Arbitrage ; les avis de course sont à envoyer à Yves LEGLISE yves.leglise@gmail.com pour validation et affichés sur le site de la Ligue**
- Définir les conditions d'inscription, en accord avec les éventuelles règles d'admissibilité ou de sélections relatives à l'épreuve,
- S'assurer qu'il met en place des dispositifs de sécurité conformément aux obligations légales.
- Déclarer la manifestation à l'Administration compétente (Affaires Maritimes, Préfecture) ;
- Réunir les moyens matériels et humains nécessaires à la bonne tenue de la compétition et en assurer la réalisation dans le respect des engagements prescrits dans l'Avis de Course
- Solliciter la désignation des arbitres conformément aux procédures en vigueur (voir chapitre III du Règlement Sportif de la FFVoile) et respecter les principes de prise en charge des frais des arbitres. Aucune régata ne pourra être organisée sans avoir prévu l'équipe d'arbitrage : Comité de Course, Jury et Commissaire aux résultats. **La désignation du président du Comité de Course, du président du Jury sera effectuée pour les épreuves sélectives pour les Championnats de France par le président de la CRA.**
- Les arbitres nommés ne seront pas indemnisés pour leurs frais de déplacements, frais divers. **Ils ont en effet la possibilité de faire une donation à la Ligue en transmettant l'imprimé CERFA N° 11580*03 qui leur permettra de demander une réduction d'impôt lors de leur déclaration de revenus.**
- Assumer seuls toutes les responsabilités (notamment financières) liées à la nature et au déroulement de la compétition
- Le club organisateur doit récompenser au minimum les trois premiers garçons, les trois premières filles de chaque séries, minimes et benjamins en Optimist, voire si possible le premier de chaque catégorie d'âge (garçons et filles)
- Envoyer les résultats au responsable calendrier de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine : cra@ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr, à la FFVoile et au référent du classement du Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire pour le Championnat de France, Daniel LA SALMONIE, daniel.lasalmonie@orange.fr ou son remplaçant désigné par la CRA.

ARTICLE 05 :

Titres et Conditions d'Attribution

Les séries concernées sont celles officiellement reconnues par la Fédération Française de Voile et pour lesquelles il a été couru au moins 2 épreuves.

Le coureur ou l'équipage licencié dans un club de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine qui totalise le minimum de points au classement final est déclaré « Champion régional ».

Pour les séries à équipages, le titre sera décerné à l'équipage. Toute modification de l'équipage en cours de championnat entraîne la création d'un nouvel équipage au classement.

Un classement de série sera possible dès lors qu'il y a au moins **5 bateaux inscrits d'une même série.**

ARTICLE 06 :

Conditions de participation

Le montant des frais d'inscription d'une épreuve du Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire sera de maximum 10 € par jour pour les solitaires et 20 € pour les doubles. Pour la flotte collective (bateau fourni par l'organisateur), l'inscription sera de 10 € par jour pour les solitaires et 20 € pour les doubles.

Pour les kites, l'inscription sera de 25€.

Chaque coureur doit être en conformité avec les règles de classe pour laquelle il court, et doit présenter une licence valide. Toutefois, le timbre de la classe ne sera pas exigé en grade 5. **Les concurrents doivent s'inscrire auprès du club organisateur pour chaque épreuve au minimum 7 jours avant celle-ci. Une majoration pourra être appliquée par l'organisateur**

Handivalide :

Pour lever les freins au développement de la pratique sportive en « mixité » Handivalide, nous souhaitons l'inclusion des personnes en situation de handicap physique ou mental sur nos compétitions locales, départementales et sur le Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire. Pour les clubs organisateurs, il est bien mais pas nécessaire d'être équipé d'une grue et d'une potence pour ouvrir les compétitions aux personnes en situation de handicap.

En revanche, il faut que les sportifs qui se déplacent soient bien informés du niveau d'accessibilité du lieu (douche, vestiaire, sanitaire, mise à l'eau...). Nos sportifs sont en mesure de comprendre que les clubs ne sont pas encore équipés pour les recevoir et c'est également notre rôle de leur expliquer et d'organiser les solutions de transferts. Une solution qui pourrait susciter chez les autres clubs de voile handivalides, l'envie de nous rejoindre !

Le Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire Handivoile Handivalides se court en Intersérie sur les supports Hansa 303 et Miniji, entre Septembre et Juin. Il constitue le support pour le suivi du ou des coureurs sur le Championnat de France Handivalide Miniji et pour le Championnat de France Hansa (Double et Simple).

Stages régionaux, déplacements et régates fédérales encadrées par la Ligue :

Les stages organisés par la Ligue et les déplacements sur épreuves fédérales engendrent des frais (essence, péages, hébergement, nourriture). Ces dépenses sont engagées par les entraîneurs régionaux de séries qui encadrent et accompagnent les coureurs. Les frais sont répartis équitablement entre les participants aux stages, déplacements et/ou compétitions sur les épreuves fédérales ayant bénéficiés de l'accompagnement de l'entraîneur désigné par la Ligue.

Ils feront l'objet d'une facturation qui devra être réglée à la Ligue, par les familles des coureurs.

ARTICLE 07 :

Identification

Pour toutes les séries, les numéros de voile suivront les prescriptions FFVoile, sauf pour les Windsurf D2 et funboard (Lycras numérotés, flamme de couleur jaune pour les minimes et rose pour les filles).

Les règles de classe sont applicables pour les autres séries, pour lesquelles on appliquera ce qui suit :

1. L'ordre des priorités sur les N° proposés est le suivant :
 - 1/ Le N° correspondant au bateau
 - 2/ Les N° dans l'ordre de leur préinscription
 - 3/ Les N° dans l'ordre de leur inscription sur le lieu de la régata.

Remarque : Le N° correspondant au bateau sera prioritaire en toutes circonstances.
2. Le concurrent doit se tenir au N° qu'il a déclaré à sa préinscription, sans quoi il devra remplir une demande de dérogation justifiée (sur papier libre), qui pourra être acceptée si elle ne fait pas doublon.

ARTICLE 08 :

Arbitrage

Chaque épreuve de grade 5A devra comprendre un Président de Comité de course et un Président de Jury validés par la CRA. Les épreuves de grade 5B et 5C peuvent être arbitrées par un arbitre de Club désigné par le Président du club organisateur et validé par la CRA. Les « dossiers de course » seront préparés par le Club Organisateur.

Application du principe de Conciliation pour les bateaux susceptibles d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du Chapitre 2 ou la règle 31

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place dès que possible, après accord de la CRA.

Les épreuves du Championnat régional et sélection aux Championnats de France de grade 5A sont arbitrées par un Comité de course de niveau national et un Jury au minimum régional, tous deux validés par la CRA.

L'Autorité Organisatrice peut organiser, avec le Comité de course et les Conseillers Techniques Habilités, une réunion d'information sur le déroulement de la régata en terme d'organisation et de sécurité sur l'eau et à terre, en association avec les entraîneurs des clubs.

Les Conseillers Techniques Habilités pourront être identifiés le jour de l'épreuve.

Jeunes Arbitres

Si un coureur participe à une régates **non sélective** au Championnat de France en tant que Jeune Arbitre (reconnu en tant que tel par la CRA et après inscription sur le site fédéral), il recevra comme classement, la moyenne des points de ses autres courses pour le classement final du Championnat correspondant. Ce dispositif est limité à une régates par saison.

ARTICLE 09 :

Bonne conduite sportive

Il est rappelé à chaque coureur, parent, entraîneur, accompagnateur qu'il doit se comporter en « bon sportif » pendant les régates. Toute mauvaise conduite pourra être sanctionnée conformément à la règle en vigueur.

La charte des entraîneurs s'applique, sauf autorisation donnée par le Président du Comité de course.

ARTICLE 10 :

Sécurité Jauge

Toute embarcation devant participer à une épreuve de Ligue devra obligatoirement être en conformité avec les règles de classe au niveau de la sécurité. Le gilet de sécurité sera obligatoire, sauf pour les planches à voile à discrétion du Comité de course. **Pour un club qui déplace plus de 6 coureurs sur une épreuve de Ligue, il est recommandé que l'entraîneur ou l'accompagnateur vienne avec un bateau de surveillance et une VHF.** L'entraîneur ou l'accompagnateur pourra être intégré au dispositif de surveillance de l'épreuve. Il appartient au club organisateur de trouver des moyens de sécurité nécessaires. Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites ci-après : à la discrétion de l'Autorité Organisatrice.

ARTICLE 11 :

Contestation

Toute contestation concernant l'application du présent règlement sur une épreuve devra être adressée par écrit au Président de la Commission Sportive, dans un délai d'une semaine. A la réception de la contestation écrite, la commission chargée de l'application du présent règlement se réunira et apportera une réponse écrite.

ARTICLE 12 :

Déroulement d'une régata

Préconisations Type parcours : ils seront adaptés par rapport à la configuration du plan d'eau utilisé et de type construit.

La durée de la course sera d'environ de 30 minutes pour le premier.

Durée temps passé sur l'eau : Si possible,

- 4 H maxi pour les benjamins et D2 Windsurf
- 6 H pour les Minimes et les autres

Handivalide

- Une Règlementation particulière est applicable (T° eau, Force du vent, etc...)
- Se référer aux Règles de Classes Hansa 303 et Miniji
- Par expérience, il est souhaitable d'enchaîner plusieurs courses d'une durée maximale de 30 minutes chacune

ARTICLE 13 :

Accompagnement sur l'eau

Les entraîneurs (pour les catégories benjamin, minimes D2 ainsi que les FK 14) ont la possibilité, pendant le déroulement des courses, d'apporter des conseils ou assistance aux coureurs qui se trouvent en dernière partie de classement ou en difficulté, sans pour autant favoriser leur classement au regard des autres.

Cela s'applique après demande et accord du Président du Comité de course.

ARTICLE 14 :

Classement

Les coureurs licenciés hors Nouvelle-Aquitaine peuvent participer aux épreuves et apparaissent sur les classements du Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire.

Seuls les licenciés 2023 des clubs de la Ligue peuvent concourir aux titres de « Champions régionaux ».

Nombre d'épreuves prises en compte :

A partir de 4 épreuves validées, le plus mauvais score sera retiré. Le Championnat devra compter au moins deux épreuves pour être validé.

Le mode de classement est à minima.

Un coureur non partant ou absent à une épreuve reçoit le score suivant :

1. **Un coureur absent à une épreuve marque les points du nombre de coureurs inscrits + 1.**
2. **Tout coureur nouveau, marque le nombre de coureurs inscrits + 1 point aux régates précédentes.**
3. **Changement d'Equipage : marque le nombre de coureurs inscrits + 1 point aux régates précédentes.**

Classement individuel sur une épreuve du Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire :

Validation d'une épreuve : 1 course courue et validée minimum pour les **5A et 5B**. Pour tous les grades, la plus mauvaise course est retirée à partir de 3 courses courues et validées.

Calcul du classement par application du système des points à minima (annexe A4.1 et A4.2 des règles de course WS).

Classement du Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire de Voile Légère :

Le classement du Championnat régional pour chacune des catégories sera obtenu de la manière suivante :

Utilisation du logiciel dit « de championnat », complément du logiciel FREG 2019 : BR -CHAMP

- les coureurs hors ligue sont automatiquement extraits
- pour chaque épreuve, on affecte aux concurrents les points suivants : 1 au premier, 2 au deuxième, 3 au troisième, etc.
- la plus mauvaise épreuve est retirée à partir de 4 épreuves courues et validées.

A8.1 des RCV 2021/2024

S'il y a une égalité entre deux bateaux ou plus dans le score d'une série, les scores de chaque bateau dans chaque course doivent être listés du meilleur au plus mauvais et, à la (aux) première(s) différence(s) de points, l'égalité doit être départagée en faveur du (des) bateau(x) avec le(s) meilleur(s) score(s). Les scores retirés ne doivent pas être utilisés.

A8.2 des RCV 2021/2024

Si une égalité persiste entre deux bateaux ou plus, ils doivent être classés dans l'ordre de leurs scores dans la dernière course. Toute égalité restante doit être départagée en utilisant les scores des bateaux à égalité dans l'avant-dernière course et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les égalités soient départagées. Ces scores doivent être utilisés même si certains d'entre eux sont des scores retirés.

Un classement féminin et masculin est réalisé par catégorie d'âge par extraction du classement scratch définitif ou mixité de classement (scratch et âge suivant les épreuves).

Les classements par catégorie d'âges sont extraits du classement scratch définitif lorsque les départs et arrivées ne sont pas séparés.

Lorsque les classes sont regroupées (Catamarans C1, C3, C4 et dériveurs en temps compensé), le coureur marque les points correspondant au classement des classes regroupées.

Les benjamins, minimes peuvent avoir le même départ mais disposent d'un classement séparé.

Un titre de Championne Régionale Féminin sera attribué si au minimum 5 coureurs ou équipages féminins sont inscrits dans les catégories citées ci-dessus.

DIVISION 2 Windsurf

Ages : Concerne tous les coureurs. Pour chaque épreuve, l'organisateur établit un classement général Benjamins, Minimes, et une extraction si au moins 5 filles.

On laisse à l'appréciation des entraîneurs et des responsables fédéraux de l'activité, la possibilité de s'inscrire en D1 ou D2. Les planchistes ayant participé à deux régates en D1 ne pourront plus courir en D2.

Classement Clubs

Le classement des clubs est obtenu sur le Championnat régional Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire sans recalcul des points. Seuls les clubs de Nouvelle-Aquitaine pourront prétendre au titre.

Dériveur : Le classement s'obtient par le cumul des places obtenues sur le classement général de la série pour le meilleur coureur en Optimist Benjamin Open (= filles et garçons confondus), le meilleur coureur dans une des séries suivantes : Optimist U16, Open Skiff U17, ILCA 4, ILCA 6, IND Solitaire ou Double et la meilleure féminine dans ces mêmes séries (Optimist U16, Open Skiff U17, ILCA 4, ILCA 6, IND Solitaire ou IND Double). Pour la prise en compte d'une série, il doit y avoir au minimum 5 bateaux classés. Si un club n'a pas de bateau classé en Optimist Benjamin, il comptabilisera le nombre de places obtenues par le dernier classé plus 1 point. En cas d'égalité, le classement benjamin primera.

Windsurf : Le classement s'obtient par le cumul des places obtenues sur le classement général en prenant en compte les 3 premiers coureurs 293 Techno division 2, les 2 premiers coureurs en Bic 293 OD division 1, et le meilleur coureur en Windfoil ou RSX ou Techno+.

Catamaran : Le classement s'obtient par le cumul des places obtenues sur le classement général en prenant en compte les 3 premiers coureurs INC, les 2 premiers coureurs 15.5, et les 2 meilleurs coureurs en 16 pieds. (INC)

Pour la prise en compte d'une série, il doit y avoir au minimum 5 bateaux classés.

Si un club n'a pas un nombre de coureurs classés suffisant dans un des supports, il comptabilisera le nombre de places obtenues par le dernier classé au classement général plus 1 point.

ARTICLE 15 :

Directives Fédérales relatives à la Covid-19 (sous réserve de mises à jour ministérielles et fédérales)

Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants (concurrents et organisateurs).
- qu'un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course et en informer l'autorité organisatrice sous peine de disqualification sans instruction.
- que l'autorité organisatrice ne peut être responsable en cas de covid-19

Ces dispositions peuvent évoluer en fonction des directives ministérielles et fédérales tout au long de l'année.